



# CROIX-ROUGE FRANÇAISE

17, RUE QUENTIN-BAUCHART  
75384 PARIS CEDEX 08  
TELEX 613 161 F - CR PARIS

TÉL : 261.51.05  
TÉLÉGRAMMES : CROIROUGE - PARIS  
C.C.P. 3136-56 PARIS

## LA CROIX-ROUGE, FACTEUR de la PAIX VÉRITABLE

Plus intensément que jamais, les hommes aspirent à la paix véritable, celle qui ne peut être assurée que par une profonde mutation des relations inter-étatiques. Ils savent, en effet, que les rivalités opposant les Etats, l'affrontement des intérêts, l'ambition des idéologies sont l'origine réelle de l'accumulation, sans précédent historique, des moyens de destruction et du danger qu'elle constitue.

Cette aspiration peut frayer la voie à des mutations essentielles pour l'avenir de l'humanité. Le devoir de la Croix-Rouge, si elle veut rester fidèle à ses origines, est donc de la soutenir de toutes ses forces car ce ne serait pas la première fois dans l'histoire des hommes qu'une protestation incoercible venue des profondeurs de l'être humain aurait raison de ce qui était accepté par des générations comme un ordre immémorial et immuable, consubstantiel aux sociétés humaines et aux relations entre les Etats. L'histoire de la Croix-Rouge elle-même en témoigne puisque depuis plus d'un siècle son action, dans la fidélité à ses principes d'universalité, d'impartialité et de neutralité, a obtenu de si remarquables et si positives modifications des comportements en temps de guerre.

C'est à cette transformation fondamentale que contribue puissamment la Croix-Rouge en vivant concrètement et en diffusant ses principes, en encourageant et aidant les Etats à tisser entre eux des liens conventionnels de plus en plus étroits pour assurer le respect du droit humanitaire et la préservation de la paix véritable.

Dès le premier jour, la Croix-Rouge s'est donné des principes fondés sur une conception précise de la nature de l'homme, de ses droits et de ses devoirs. C'est sur cette base qu'elle est un facteur de paix positif. A cause de ces principes et aussi longtemps qu'elle les met en pratique, elle se confond avec la paix véritable. Pour ce qui est de la LIGUE, l'Assemblée Générale est une assemblée de paix, une assemblée pour la paix véritable.

Certes, la Croix-Rouge est consciente des limites de l'espace où elle peut se mouvoir au sujet de la paix et des problèmes complexes concernant les armes et le désarmement, domaines où seuls les Etats disposent des éléments nécessaires à la juste appréciation de la portée et des conséquences pour leur sécurité des décisions proposées.

Elle ne saurait donc se contenter de s'inspirer d'une éthique du sentiment. Elle a aussi une éthique de la responsabilité et elle sait que son attitude dans de nombreux domaines pourrait, si elle n'y prenait garde, servir des desseins contraires aux siens, des fins politiques et de puissance qui seraient sa propre négation. Or, elle refuse de servir autre chose que la paix par la réconciliation. Plus que jamais en ces temps de confusion et de troubles, elle entend rester fidèle à l'enseignement plein de sagesse et d'efficacité de son fondateur : développer la notion de solidarité, c'est combattre la guerre.

Elle ne peut pas accepter de devenir l'instrument d'une idée politique ou d'intérêts étatiques. C'est le risque qu'elle court en permanence dès qu'elle aborde les problèmes de la paix, des armes et du désarmement. Elle n'est pas en effet en mesure de se doter d'une théorie unique des causes de la guerre ni d'une doctrine unique des moyens de la paix. Si elle l'essayait, elle serait inévitablement conduite à se politiser. Or, sans une telle théorie et une telle doctrine communes aux 128 sociétés nationales (et au C.I.C.R d'ailleurs), des activités spécifiques de la Croix-Rouge dans les domaines de la paix, des armes et du désarmement, ne pourraient reposer que sur les plus dangereuses ambiguïtés. Et les ambiguïtés sur ce plan conduiraient inévitablement à la plus pernicieuse des politisations, la politisation rampante et qui ne dit pas son nom. Le résultat serait la paralysie et l'impuissance bientôt suivies de l'éclatement, de la désagrégation de la Croix-Rouge internationale. Ce serait la fin de la Croix-Rouge.

Ce serait tragique et cela constituerait une véritable régression dans l'ordre même de l'action pour la paix véritable. Dans un monde de plus en plus dur, il est en effet essentiel que la Croix-Rouge reste capable d'assumer ses responsabilités spécifiques et ne détruise pas de ses propres mains le fragile dispositif qui lui permet d'intervenir dans des conflits et des situations de tension qui constitueront encore longtemps la trame réelle de l'histoire.

.../...

Elle manquerait à ses devoirs essentiels si elle cessait de défendre obstinément l'autonomie du champ humanitaire par rapport au champ politique ; si elle cessait d'affirmer que sa mission est de favoriser par son action, dans son domaine propre, l'émergence de forces qui jaillissent d'une telle profondeur de l'homme que celui-ci se transforme lui-même dans ses composantes morales et intellectuelles à un degré qui marquera un progrès et un tournant décisifs de l'histoire universelle.

Elle se trahirait elle-même si, sous prétexte de servir plus directement et plus spécifiquement la paix, elle s'évadait de ses responsabilités authentiques et s'éloignait ainsi de sa mission propre qui demeure irremplaçable. Elle doit refuser de céder aux sollicitations intéressées de ceux qui cherchent à utiliser à leur profit et au profit de leur puissance l'aspiration transnationale des hommes à la paix et au désarmement véritables.

Elle doit rester présente aux drames et secousses de l'histoire en y introduisant le plus possible d'humanité. C'est ainsi qu'elle restera un ferment de paix dans l'histoire des hommes qu'elle aide à atteindre un niveau de conscience plus élevé, à obtenir, par la force de leur unité spirituelle sur quelques principes fondamentaux, que l'absence de guerre se prolonge sans aliénation des libertés, sans mutilation de la souveraineté, de l'intégrité et de la dignité des personnes, sans atteinte au droit de tous à la sécurité.

La Croix-Rouge, sans timidités ni complexes, doit puiser dans la conviction de son utilité, de son efficacité au service des hommes, la résolution nécessaire à la ferme affirmation de ce qu'elle est et de ce qu'elle sert. Elle doit inlassablement répéter que par son action quotidienne universelle, par ses médiations pacifiques, elle protège la vie, la santé, fait respecter la personne humaine, brise le mur de l'indifférence ce pouvoir destructeur des libertés. Elle enseigne la compréhension mutuelle, la solidarité, l'esprit d'entraide, la réconciliation de tous les hommes sans distinctions de nationalités, de races ou de classes, l'amitié entre les peuples, qui, seules, peuvent être les fondements d'une paix véritable, c'est à dire d'une paix qui ne repose ni sur la puissance des uns au détriment des autres, ni sur l'empire d'une idéologie. Une paix qui favorise l'autonomie et l'épanouissement des personnes. C'est à cette paix qu'elle demande aux Etats qui partagent ses préoccupations de travailler sans relâche, c'est en faveur de cette paix qu'elle leur apporte l'appui des centaines de millions d'hommes et de femmes qui, dans le monde entier, lui font confiance.